

Des **architectes-** **conseils** à votre **service**

Collectivités



**Vous avez un projet
d'équipement ou d'aménagement ?**

Bénéficiez gratuitement de l'expertise d'un architecte,
missionné par le Département de la Loire.



Vous avez un projet ?

Construire ou restructurer un bâtiment, aménager votre centre-bourg ou un espace public, valoriser l'architecture et le paysage de votre commune, préparer l'évolution de votre document d'urbanisme...



Vous vous posez des questions ?

- Comment mettre aux normes mon bâtiment public ?
Améliorer sa performance énergétique ?
Prendre en compte et concilier les différents usages ?
- Comment choisir l'implantation et intégrer mon projet sur le terrain ?
- Quelles sont les étapes et acteurs clés pour réussir mon projet ?
- Comment renforcer la qualité architecturale et paysagère de ma commune ?



Et si vous bénéficiez gratuitement de l'expertise d'un architecte-conseil ?

En amont de tout projet, les architectes missionnés par le Département vous apportent **un conseil personnalisé, neutre et gratuit**, en fonction de vos besoins et de vos idées.

Ils peuvent notamment vous aider à :

- formuler votre projet,
- préparer les étapes clés de votre projet,
- trouver des professionnels compétents pour sa réalisation,
- enrichir l'instruction des permis de construire...

Pour prendre rendez-vous :

Direction de l'ingénierie et des solidarités territoriales

Tél. **06 26 14 66 65** - Mail : **laetitia.michel@loire.fr**

Plus d'infos :

www.loirecollectivite.fr